

Politique Papineau d' évaluation

Politique créée en 2018

Révisée en octobre 2022

Comité directeur :

Mme Josée Paquette, cheffe d'établissement

Mme Véronique Cloutier, coordonnatrice du PEI

Mme Sophie Dancause, enseignante PEI

M. Étienne Lussier, enseignant PEI

Dans le présent document, pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE : MISSION ET VISION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	4
ÉNONCÉ ET BUT DE LA POLITIQUE.....	5
PRINCIPE D'ÉVALUATION	6
ATTENTE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
ÉVALUATION EFFICACE	6
ÉVALUATION FORMATIVE	6
ÉVALUATION SOMMATIVE	7
DROITS ET RESPONSABILITÉS.....	8
ÉTABLISSEMENT	8
ENSEIGNANTS	8
ÉLÈVES	9
PARENTS/TUTEURS LÉGAUX	9
CRITÈRE D'ÉVALUATION.....	10
PRATIQUE COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT	10
NORMALISATION INTERNE	10
CONSIGNATION ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS	11
PRATIQUE COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT	11
EXIGENCES LOCALES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'IB	12
SYSTÈME DE NOTATION ET DES TRANSMISSIONS DES RÉSULTATS IMPOSÉ PAR LES EXIGENCES LOCALES	12
ARRIMAGE ENTRE LES EXIGENCES LOCALES ET LES PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'IB.....	12
LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ.....	13
LIEN AVEC LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	14
LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE	15
ANNEXES	16
ANNEXE 1 : POLITIQUE NORMES ET MODALITÉS LOCALES	16
ANNEXE 2 : COMMUNICATION AUX PARENTS	17
BIBLIOGRAPHIE	18

PRÉAMBULE : MISSION ET VISION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'École secondaire Louis-Joseph-Papineau vise la réussite de l'ensemble de ses élèves. Pour permettre à chaque élève de s'épanouir, l'école doit s'adapter à la diversité des personnes et de leurs besoins éducatifs en leur offrant les meilleures occasions d'apprentissage. Ainsi, la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. De plus, le Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI), par l'entremise de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), a pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers sa planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible. Les élèves sont invités à sortir de l'école pour voyager dans la province, mais aussi dans différents pays dans le but d'apprendre non seulement la langue, mais de développer des relations interculturelles significatives. Des projets visent la correspondance avec d'autres élèves afin de les sensibiliser aux différentes histoires de vie d'autres adolescents du monde. Des invités de marque viennent parler de leur parcours pour ouvrir les horizons des jeunes et développer le citoyen du monde en devenir. Le contexte socioculturel et l'indice de défavorisation nous forcent à adapter les activités proposées pour celles à moindre coût au-delà de la communauté immédiate.

Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif de notre école, l'énoncé de la vision qui a guidé nos travaux est : « Mon école, mon engagement, ma réussite ». L'établissement souhaite que chaque élève se sente comme chez lui, en sécurité et dans un milieu où il peut s'épanouir en tant qu'apprenant de toute une vie. Les multiples situations de collaboration et de socialisation offertes plongent l'élève dans un milieu où l'apprentissage dépasse les simples matières scolaires. Différentes compétences seront développées dans un milieu proposant des activités et des projets variés. Les élèves sont invités à s'engager dans leur réussite, mais aussi dans leur milieu pour faire rayonner le PEI dans leur communauté. Un engagement intègre et respectueux assure un milieu de vie sain et un climat propice à l'apprentissage. Chaque élève et membre de la communauté scolaire est responsable de la réussite de chacun et un sentiment de confiance est essentiel. L'établissement vise la réussite scolaire, mais également la réussite personnelle de chacun des individus. Le développement de compétences visant le vivre ensemble harmonieux est primordial. Enfin, l'école s'est donné comme mandat de propager les valeurs suivantes : engagement, respect et ouverture d'esprit.

ÉNONCÉ ET BUT DE LA POLITIQUE

La politique d'évaluation des apprentissages et du cheminement scolaire des élèves de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau se conforme au Programme de formation de l'école québécoise. De plus, elle respecte également les nouvelles prescriptions relatives au bulletin unique et aux modalités reliées à celui-ci. L'évaluation continue des apprentissages est l'un des aspects importants du développement des connaissances et des compétences. Elle favorise la réussite de chacun des élèves tout en permettant aux enseignants d'équilibrer leurs interventions pédagogiques.

PRINCIPE D'ÉVALUATION

ATTENTE DE L'ÉTABLISSEMENT

La politique d'évaluation et de « normes et modalités » de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau reconnaît l'évaluation comme une des composantes principales de la formation générale des élèves. L'évaluation est au service des apprentissages, tous les intervenants sont donc appelés à collaborer à la mise en place des conditions favorables à la réussite éducative de tous les élèves. L'évaluation est basée sur deux grands principes :

- Elle est continue et fait partie intégrante de l'apprentissage. Elle doit donc être planifiée en même temps que l'enseignement ;
- Elle doit être conforme aux prescriptions du Ministère de l'Éducation du Québec.

ÉVALUATION EFFICACE

Les valeurs en évaluation sont les assises d'une évaluation de qualité. Appliquer un jugement professionnel a un effet direct sur la sanction des compétences et par extension, sur la valeur du diplôme. Les normes sont pensées pour la grande majorité, mais pour la gestion des particularités, le jugement professionnel averti est essentiel. Agir avec le souci d'égalité pour tous peut ne pas être équitable puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes caractéristiques et les mêmes chances. Être équitable, c'est donner à chacun les meilleures occasions de réussite. Appliquer une certaine différenciation tout en se conformant aux composantes essentielles peut être difficile, mais équitable pour l'élève.

Le processus d'évaluation des apprentissages se subdivise en différentes phases :

1. La planification
2. La prise de l'information et son interprétation
3. Le jugement
4. La décision-action

Respecter un tel processus permet d'assurer une rigueur tout en se donnant une marge de manœuvre quant à son application. Les différentes phases se veulent souples et dynamiques.

ÉVALUATION FORMATIVE

Afin de préparer adéquatement les élèves à des tâches sommatives, les enseignants recueillent de façon continue des données variées sur les apprentissages des élèves dans les activités pédagogiques en cohérence avec leur planification. C'est aussi le meilleur moment afin d'expliquer les mots consignes, les critères d'évaluation et les grilles d'évaluation. Cette forme

d'évaluation formative est une nécessité dans le parcours de l'élève. L'élève pourra aussi bénéficier d'une rétroaction afin de l'amener vers un meilleur apprenant.

ÉVALUATION SOMMATIVE

Comme stipulé dans la loi sur l'instruction publique, adoptée en 1988 à l'article 19.20, « *L'enseignant a le droit de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves en se basant sur les progrès réalisés* ».

Ce droit est assorti de responsabilités qui sont définies à l'article 22 de la loi sur l'instruction publique.

Cette loi prévoit aussi que le centre de services scolaires détermine le cadre à l'intérieur duquel l'enseignant exercera sa fonction d'évaluation. L'article 231 mentionne : « *le centre de services scolaire s'assure que l'école évalue les apprentissages de l'élève et applique les épreuves imposées par le ministre. Il peut imposer des épreuves internes dans les matières qu'il détermine à la fin de chaque cycle du primaire et du premier cycle du secondaire* ». Concrètement, dans notre établissement, le centre de services scolaires impose ou peut imposer des épreuves en fin de premier cycle.

L'établissement peut aussi se doter d'un cadre d'évaluation au sein d'une politique locale sur les normes et modalités. En annexe se retrouvent les normes et modalités 2022-2023.

Les normes du PEI en matière d'évaluation ont été intégrées dans le document des normes et des modalités de l'évaluation au sein de l'établissement. On mentionne notamment l'obligation d'évaluer chacun des critères contenus dans les guides de matière à deux reprises et la nécessité d'informer les parents au niveau de la progression des apprentissages des élèves.

L'école secondaire Louis-Joseph Papineau offre la certification du PEI aux élèves et satisfait donc aux exigences de l'IB en matière de certification. Les élèves sont donc soumis aux évaluations électroniques en mai de chaque année et doivent compléter les exigences en matière de portfolios électroniques pour le projet personnel et en éducation physique et à la santé. (Groupe de matière sélectionné en vertu de la flexibilité du programme concernant la certification).

DROITS ET RESPONSABILITÉS

ÉTABLISSEMENT

- Assurer la mise en place des infrastructures favorisant la valorisation de l'évaluation du PEI;
- Assurer le suivi des mesures facilitantes;
- Assurer l'identification des priorités et l'attribution de ressources;
- S'assurer que les ressources sont adéquates et suffisantes pour favoriser la mise en œuvre de l'évaluation du PEI;
- Prévoir des ajustements en fonction des résultats d'évaluation;
- Évaluer les besoins et prévoir le perfectionnement pour les enseignants;
- Produire une communication de l'évaluation aux parents;
- Offrir les ressources nécessaires aux élèves en difficulté ou présentant des besoins particuliers
- Assurer la mise en place de moyens adéquats pour transmettre les résultats de l'évaluation aux parents et à l'IB.
- Assure la continuité de la direction pédagogique;
- Réviser la documentation et assurer le développement du programme d'étude dans l'établissement;
- Assurer l'orientation et la formation des nouveaux enseignants;
- Évaluer les besoins en matière de perfectionnement professionnel;
- Assurer l'accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre de pratiques favorisant une bonne compréhension de l'évaluation au PEI.

ENSEIGNANTS

- Veiller à ce que les évaluations fassent partie intégrante du processus d'apprentissage ;
- S'assurer que l'évaluation correspond aux objectifs spécifiques des groupes de matières ;
- Recueillir des informations qui s'inscrivent dans différentes perspectives en utilisant un éventail de tâches adaptées aux besoins de la matière et à la nature des connaissances, compétences et compréhensions qui font l'objet de l'évaluation ;
- S'assurer que les évaluations sont adaptées au groupe d'âge concerné et reflètent le développement des élèves au sein de la matière ;
- S'approprier et comprendre les éléments généraux du programme ainsi que les éléments spécifiques des groupes de matières;
- S'assurer de la compréhension des élèves des mots consignes de l'IB
- Participer à des réflexions concernant les unités du PEI et leur planification;
- Participer à des activités de perfectionnement;
- Prendre les mesures adéquates afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves;

- S'assurer que les élèves connaissent et comprennent les éléments de mauvaise conduite en matière d'évaluation et de leurs conséquences.

ÉLÈVES

- S'impliquer activement dans les activités d'apprentissage;
- S'assurer de leur propre compréhension des contenus enseignés;
- Poser des questions sur les contenus enseignés nécessitant des éclaircissements;
- Participer aux récupérations lorsque cela s'avère nécessaire;
- Faire les devoirs et les travaux demandés par les enseignants et les remettre à temps;
- Se préparer adéquatement pour les évaluations;
- Respecter les règles en matière d'intégrité intellectuelle.

PARENTS/TUTEURS LÉGAUX

- Prendre connaissance de la politique et de la documentation en lien avec l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation;
- Discuter avec leur enfant des règles et des responsabilités lui incombant;
- Assurer un suivi de l'apprentissage de leur enfant et de ses résultats d'évaluation;
- Faire part de toute condition pouvant interférer avec l'évaluation de leur jeune à la direction de l'établissement;
- Tenir l'établissement informé de tout changement de cette ou de ces conditions.

CRITÈRE D'ÉVALUATION

PRATIQUE COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluation critériée du PEI s'ajoute à l'évaluation régulière dans notre établissement. Tout comme mentionné auparavant, elle a également pour but de soutenir et favoriser l'apprentissage des élèves et doit être perçue comme continue. Par le biais des plans d'unité de travail, l'évaluation au PEI privilégie le recueil et l'analyse d'informations sur l'accomplissement des élèves et fournit une rétroaction utile aux élèves sur leur processus d'apprentissage. Les critères d'évaluation de chacune des matières correspondent aux objectifs spécifiques présentés dans les guides matière de l'IB. Les critères dans chacune des matières sont évalués à deux reprises durant l'année scolaire. Ce mode de fonctionnement permet à l'élève de perfectionner ses acquis. L'enseignant peut exercer son droit de regard afin de déterminer l'évaluation qui sera la plus représentative pour chacun des élèves.

NORMALISATION INTERNE

Lorsque plusieurs enseignants sont impliqués dans l'enseignement d'un même groupe de matières, le processus de normalisation est fait de façon informelle. Les enseignants d'une même matière vont échanger et discuter lorsqu'ils corrigeront avec l'aide des grilles. Nous n'avons pas un temps prédéterminé dans notre calendrier. Lors de ces échanges, les enseignants doivent se concerter afin de s'assurer qu'ils comprennent et appliquent les critères et les niveaux de la même façon. Ce processus permet aux enseignants d'augmenter la fiabilité de leurs jugements. Puisque nous sommes une petite école, nous échangeons régulièrement afin de nous assurer d'une compréhension commune et d'être équitables envers chaque élève. Les nouveaux enseignants sont ciblés afin de participer à ce type d'échange. À mentionner que nous avons un processus de normalisation à l'interne en lien avec le projet personnel.

Une normalisation effectuée tout au long de l'année scolaire favorise la cohérence et permet d'aboutir à une compréhension commune de l'accomplissement des élèves par rapport aux objectifs spécifiques du PEI.

CONSIGNATION ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS

PRATIQUE COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les enseignants doivent consigner les résultats des évaluations critériées sur la plateforme de communication avec les parents soit le portail. Il est du devoir des enseignants d'informer les parents avec la méthode de leur choix.

À la fin de l'année scolaire, chaque élève reçoit un bulletin PEI avec les résultats pour chacun des groupes matières enseignés. Ce bulletin permet de communiquer les niveaux atteints par les élèves dans chaque critère d'évaluation. Cette pratique fournit aux élèves et à leurs parents des informations sur l'investissement de l'élève par rapport aux objectifs spécifiques de chaque groupe de matières. Un exemple de ce bulletin se retrouve dans les annexes.

EXIGENCES LOCALES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'IB

SYSTÈME DE NOTATION ET DES TRANSMISSIONS DES RÉSULTATS IMPOSÉ PAR LES EXIGENCES

LOCALES

Dans le document des normes et modalités d'évaluation, nous retrouvons les différents modes de communication des résultats. Ce document sera révisé cette année.

- Un calendrier scolaire se divise en trois étapes.
- L'équipe-école utilise différents moyens pour communiquer avec les parents au sujet des apprentissages de l'élève. Le portail est fortement recommandé.
- Une première rencontre parents/enseignants qui porte sur le contenu de la matière, les règles de classe et les attentes des enseignants a lieu au début septembre.
- Une rencontre parents/enseignants a lieu après la remise des bulletins de la première et de la deuxième étape.
- L'enseignant et la direction s'assurent de faire parvenir régulièrement une communication aux parents selon un calendrier défini au début de l'année et conforme à celui du MEQ.
- Des bulletins sont préparés pour les élèves du premier cycle.
- Des bulletins sont préparés pour les élèves du deuxième cycle.
- Le jugement porté par l'enseignant et consigné au bulletin repose sur les observations et prises d'informations de l'étape.
- Le jugement porté sur l'enseignant et consigné au bilan repose sur le rendement de l'élève lors des situations d'évaluation de la dernière étape, peut également s'appuyer sur certaines traces d'apprentissage de l'élève recueillies au cours de cycle ou d'année et respecte les exigences du Ministère en ce qui a trait à la pondération de chaque étape (20%-20%-60%) pour l'année scolaire 2022-2023.

ARRIMAGE ENTRE LES EXIGENCES LOCALES ET LES PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'IB

Les enseignants sont encouragés à aligner les modalités d'évaluation du MEQ sur le modèle d'évaluation du PEI. Pour ce faire, ils commencent par déterminer les notes du PEI pour ensuite les convertir en pourcentage selon une grille de conversion commune pour toutes les matières. Cependant, il n'est pas acceptable de déterminer les notes du PEI à partir de notes déterminées pour un autre système.

LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

Dans cette politique, l'intégrité a une place importante. Il est de notre devoir d'évaluer chaque élève de façon équitable. La politique d'intégrité prend tout son sens dans la politique de l'évaluation. Les cinq principes de l'intégrité intellectuelle sont en cohérence avec les valeurs en évaluation, dont la justice, l'égalité, l'équité, la transparence, la rigueur et la cohérence.

LIEN AVEC LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans la politique linguistique, l'élève sera amené à développer la langue d'enseignement, le français et aussi des langues acquisition soit l'anglais et l'espagnol. Le projet éducatif de notre établissement a ciblé deux objectifs qui sont en lien direct avec l'enseignement de la langue. L'évaluation est partie prenante du cheminement de l'élève puisque nous devons augmenter notre taux de réussite dans la langue d'enseignement. En lien avec la politique d'évaluation, notre but est de faire en sorte que les élèves réussissent davantage. Afin d'assurer une bonne intégration de nos élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, nous pouvons offrir des services et des outils (logiciel de traduction) afin de faciliter leur compréhension lors d'évaluation formative ou sommative.

LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

Il est du devoir de l'école d'offrir les ressources et les mesures adaptatives afin d'offrir les mêmes chances de réussite aux élèves dans le besoin. Toutes ces mesures sont mises en place dès le début de l'année et inscrites au plan d'intervention de l'élève. L'évaluation dépend de la politique d'inclusion.

ANNEXE 1 : POLITIQUE NORMES ET MODALITÉS LOCALES

Normes et modalités d'évaluation (incluant PEI)

VOIR DOCUMENT JOINT « NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION »

But du document

Ce document a comme objectif de définir les orientations et les pratiques en matière d'évaluation et se veut donc la proposition des enseignants de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau en vertu de l'article 96.15 paragraphe 4 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Champ d'application

Les normes et les modalités d'évaluation mentionnées dans ce document s'appliquent aux 1^{er} et 2^e cycles du secondaire.

Date d'application

Les normes et les modalités d'évaluation mentionnées dans ce document entrent en vigueur à partir de septembre 2013. Il est à noter que des modifications peuvent être apportées, au besoin, chaque année. *Dernière mise à jour : 2 novembre 2020*

Information au Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement a été informé des normes et modalités approuvées par la direction de l'école.

Définition des termes utilisés dans ce document

équipe-cycle : concerne la planification horizontale, soit tous les enseignants d'un même niveau/cycle, toutes matières confondues

équipe-matière : concerne la planification verticale, soit tous les enseignants d'une même matière, de la 1^{re} à la 5^e secondaire

équipe disciplinaire: concerne les enseignants d'une même matière au même niveau (ex : tous les enseignants de français 3^e sec.)

ANNEXE 2 : COMMUNICATION AUX PARENTS

NATURE DE LA COMMUNICATION	DATE DE LA REMISE	MÉTHODOLOGIE
Rencontre des parents	-	-
Première communication	Au plus tard le 15 octobre 2022	Remise à l'élève
Bulletin 1 ^{ère} étape	17 novembre 2022	Bulletin et rencontre parents/enseignants
Bulletin 2 ^e étape	16 mars 2023	Bulletin et rencontre parents/enseignants
Bulletin et bilan d'apprentissage 3 ^e étape et bulletin PEI	Au plus tard le 10 juillet 2023	Par la poste

BIBLIOGRAPHIE

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le guide des principes à la pratique*, Genève, 2014, 152 pages.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Manuel des procédures pour le programme d'éducation intermédiaire-évaluation 2017*, Genève, 2016, 81 pages.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Règlement général du programme d'éducation intermédiaire de l'IB*, Genève, 2014, 20 pages.

COMMISSION SCOLAIRE AU-CŒUR-DES-VALLÉES. *Politique en matière d'évaluation, recueil de gestion*, Gatineau, 2012, 2 pages.